



RANDONNEE
GRANDLIEU ROLLER TOUR
Date : 19 juin 2011
REGLEMENT DE LA RANDONNEE

Cette randonnée fera le tour du Lac de Grand Lieu ; Saint Philbert de Grand Lieu - Bouaye (arrêt déjeuner)- Saint Philbert de Grand Lieu ; sur un parcours de **54 km de type bleu**.

Le départ sera donné à 9h30 à la piste de roller, allée des Chevrets à Saint Philbert de Grand Lieu.

La pause repas aura lieu à Bouaye, place de l'Edit de Nantes (lycée de Bouaye) entre 12h30 et 14h puis retour à Saint Philbert de Grand Lieu vers 16h30.

Le tarif de la journée est de **13€** comprenant les ravitaillements et un plateau repas pour le déjeuner.

Le tarif de la matinée est de **5€** comprenant les ravitaillements, mais sans plateau repas.

INSCRIPTION

- Patineur licencié dans un Club : présenter la licence ou un justificatif
- Patineur non licencié dans un Club : se munir d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller datant de moins de six mois

D'autre part, les participants doivent :

- Etre physiquement apte à faire du sport,
- Savoir suffisamment bien patiner pour aller sur la route,
- Etre majeur, ou accompagné par un majeur, ou posséder une autorisation parentale.

EQUIPEMENT

- Tenue de sport
- Patins en ligne ou traditionnels (quads) en bon état
- **Port du casque obligatoire**
- **Protections vivement conseillées (protèges coudes, genoux et surtout poignets)**

ENCADREMENT

Dans chaque groupe (suivant son importance), il est prévu :

- Un véhicule d'avertissement à l'avant (voiture ou motos)
- Les patineurs au centre
- Un véhicule de signalisation, de secours et de ramassage à l'arrière

CONSIGNES DE SECURITE

- Se conformer au règlement de la randonnée après en avoir pris connaissance, et suivre toutes les indications des organisateurs,
- Respecter les autres participants ainsi que les riverains,
- Suivre toutes les indications des signaleurs aux carrefours,
- Respecter le code de la route
- Les patineurs devront toujours se trouver entre les véhicules accompagnateurs,
- Les organisateurs pourront refuser la participation d'un patineur, s'ils ne le jugent pas apte à effectuer cette randonnée dans de bonnes conditions,
- Tout manquement à cette réglementation fera l'objet d'un avertissement envers le contrevenant, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la randonnée,
- Plusieurs groupes pourront être formés selon le nombre et le niveau de patinage des participants

SOYEZ PRUDENTS ; maîtrisez votre vitesse

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve si la sécurité des participants ne pouvait être respectée (mauvaises conditions météo,...)